

Charte éducative de confiance

Remise aux nouvelles familles lors de toute nouvelle inscription

Les parents, premiers éducateurs, ont la chance de choisir l'école de leurs enfants en toute liberté. Leur décision doit donc naturellement traduire et nourrir la confiance accordée aux adultes qui travaillent dans l'établissement. Ces derniers, de leur côté, sont appelés à manifester leur considération pour les familles et à avoir pour objectif constant de faciliter la rencontre et le dialogue avec les parents d'élèves.

Cette charte éducative de confiance veut affermir les liens qui nous unissent alors que votre enfant est inscrit au sein de notre ensemble scolaire : Sainte Ursule Louise de Bettignies. Ensemble, nous tisserons des relations cordiales et constructives en gardant au cœur le bien commun de notre établissement.

Parents et élèves sont amenés à comprendre l'état d'esprit : un état d'esprit Méricien, dans lequel vit notre communauté éducative.

Le projet éducatif et pastoral, la charte de confiance et le projet d'établissement sont là pour permettre une collaboration confiante, un épanouissement constructif de celles et ceux qui nous sont confiés : vos enfants, nos élèves.

L'inscription définitive de votre enfant au sein de notre établissement vous oblige à amener votre enfant à respecter les exigences de l'établissement, les choix éducatifs et pédagogiques posés, ainsi que les règles fixées par la communauté éducative.

Familles	Elèves
Faire confiance à l'ensemble de la communauté éducative	Faire confiance à l'ensemble de la communauté éducative
Reconnaître l'autorité du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur fixé.	S'engager à prendre connaissance du projet éducatif, du projet d'établissement, du règlement intérieur et les respecter.
S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur, privilégier le dialogue et l'échange Préciser à son enfant ce qui n'est pas négociable dans le cadre des obligations liées aux textes de référence dans notre établissement.	S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur sur l'ensemble des enseignants ou personnels de Vie scolaire Prendre conscience des obligations inscrites dans les textes de références propres à notre établissement.
Accepter le dialogue, être attentif aux recommandations de l'établissement.	Rechercher les moyens d'une écoute personnalisée en cas de besoin, ne pas attendre une situation de conflit.
Accepter les choix pédagogiques et éducatifs de l'établissement	Participer activement aux modalités d'apprentissage proposés par les enseignants
S'informer sur les modalités de suivi souhaités par les enseignants	S'engager à faire sérieusement le travail à la maison, oser demander de l'aide si nécessaire

La signature électronique de ce document manifeste la pleine adhésion de la famille et de l'élève à la démarche éducative et pastorale choisie par notre ensemble scolaire Sainte Ursule Louise de Bettignies.